



Conditions de participation pour la diffusion de publicités pour www.bonprix.fr dans le cadre du programme de partenariat de bonprix.

§1 Conclusion du contrat

Un contrat entre bonprix et un partenaire sur la diffusion de supports publicitaires de bonprix est conclu exclusivement sur la procédure de demande d'admission de la plateforme d'affiliation dans le cadre duquel le partenaire fait une proposition pour la participation au programme de partenariat de bonprix et en accepte ces conditions. Il n'existe aucun droit du partenaire relatif à l'acceptation de l'offre et à la conclusion d'un contrat avec bonprix. L'admission dans le programme de partenariat de bonprix sera communiquée au partenaire par la plateforme d'affiliation.

§2 Objet

1) L'objet de ces conditions est la participation au programme de partenariat et la candidature sur les domaines suivants : www.bonprix.fr du partenaire en tant qu'éditeur dans le cadre de la plateforme d'affiliation. bonprix met à la disposition du partenaire à cette fin comme annonceur concernant le programme de partenariat une sélection de supports publicitaires.

2) Le partenaire placera les supports publicitaires de bonprix sous sa propre responsabilité sur son/ses site(s) web enregistré(s) (ci-après « Site web partenaire ») dans le programme de partenariat de bonprix. Le partenaire décide librement de placer ou non les supports publicitaires mis à disposition par bonprix sur le site web partenaire et de la durée de leur mise en ligne. Il est en droit de retirer à tout moment les supports publicitaires de bonprix.

3) bonprix se réserve le droit d'adapter les présentes conditions à tout moment. Les éventuelles modifications seront communiquées au partenaire par e-mail. Dans le cas où le partenaire ne serait pas d'accord avec les modifications, il est en droit d'en informer bonprix jusqu'à expiration d'un délai de quatre semaines à compter de la réception de l'avis de modification. À défaut d'une telle notification effectuée dans ce délai, les modifications sont considérées comme acceptées et prennent effet à l'expiration du délai. bonprix informera le partenaire dans l'avis de modification sur la portée du délai de quatre semaines.

§ 3 Conception et gestion du site web partenaire

1) Une sélection de liens textuels et graphiques (ci-après « Liens ») est mise à la disposition du partenaire par le biais de la plateforme d'affiliation pour une utilisation applicable à la relation contractuelle. Le partenaire placera les supports publicitaires de bonprix sous sa propre responsabilité sur son/ses site(s) web enregistré(s) dans le programme de partenariat de bonprix.

Le partenaire décide librement de placer ou non les supports publicitaires mis à disposition par bonprix sur le site web partenaire et de la durée de leur mise en ligne. Il est en droit de retirer à tout moment les supports publicitaires de bonprix.

2) Le partenaire s'engage ensuite à ne déposer des cookies que lorsqu'un support publicitaire du programme de partenariat mis à disposition par bonprix est intégré de façon visible sur le site web partenaire et si un clic délibéré et volontaire est effectué par l'utilisateur. L'utilisation de layers, add-ons, iFrames, pop-ups, pop-under et tracking post-view n'est par principe pas autorisée et strictement interdite.

De plus, l'utilisation de programmes type Adware est interdite. Les commandes qui sont générées en attirant l'attention de l'utilisateur sur le fait que des points bonus ou autres récompenses ou bien gratifications peuvent être encore « récupérés », ne sont pas tolérées et les ventes ainsi réalisées seront annulées. Seront rémunérées exclusivement les ventes qui ont une origine dûment justifiée, résultant d'une opération marketing régulière sur votre site web/ espace publicitaire.

3) La pratique des Forced Clicks (principe du clic forcé) et Paid Mails (e-mails rémunérés) est interdite.

4) À cet effet, les liens ne peuvent être intégrés que sur le site web dont l'adresse (URL) du partenaire a été communiquée dans le cadre de l'inscription au programme de partenariat de bonprix. Les liens servent à identifier le site web partenaire au sein du réseau de partenaires de bonprix et établissent la connexion entre le site web partenaire et le site web de bonprix. Une connexion au site web de bonprix ne peut être établie que via ces liens exclusivement. Les liens peuvent renvoyer sur différents domaines du site web de bonprix.

5) Les opérateurs de systèmes de remboursement (cash back) avec un montant mensuel ou annuel ne peuvent pas participer au programme d'affiliation de bonprix.

6) Le partenaire doit impérativement respecter les instructions d'installation des liens en termes d'équipement et gestion technique. Pour assurer une facturation précise, le partenaire utilise uniquement les liens que bonprix met à disposition.

7) La gestion du site web partenaire est de la responsabilité exclusive du partenaire. Tant que le partenaire utilise les liens de bonprix, il renouvellera régulièrement les informations et liens en relation avec les produits de bonprix et supprimera les liens et contenus obsolètes dans la mesure où ceux-ci n'ont pas été modifiés ou gérés de façon dynamique par bonprix. Le partenaire est tenu de vérifier son site web au moins une fois par semaine en vue d'éventuelles modifications des informations et liens.

§ 4 Calcul de vos revenus publicitaires

1) Pour le calcul de la rémunération publicitaire, seules comptent les recettes de bonprix sur la base des ventes de produits bonprix aux clients qui ont sélectionné le site web de bonprix directement avant l'achat via l'un des liens sur le site web partenaire et qui sont codées grâce à la logique de tracking du marketing d'affiliation utilisée par bonprix. Ces ventes sont prises en compte pour le calcul de la rémunération publicitaire du moment que la vente, la livraison et le paiement complet de la marchandise ont été clôturés, déduction faite des retours, de la taxe sur la valeur ajoutée et des avoirs.

2) L'ordre de paiement de la rémunération publicitaire est émis lorsque la facture du client a été réglée et que le droit de rétractation du client a expiré. Un retour complet ou partiel de la marchandise du client ne donne lieu à aucune ou seulement une partie de la rémunération publicitaire. L'ordre de paiement des rémunérations publicitaires pour les activités de vente à distance, et notamment à cause des délais de retours de marchandise, peut prendre jusqu'à 11 semaines.

3) Les commandes de clients et collaborateurs du groupe bonprix habilités à percevoir une commission ne seront pas prises en compte dans le calcul de leur rémunération publicitaire.

4) Les recettes de nos sociétés à l'étranger ne sont pas prises en considération pour le calcul de la rémunération publicitaire.

§ 5 Droits d'usage

(1) Le partenaire bénéficie d'un droit non-exclusif, non transmissible et à tout moment révocable, d'accéder au site web de bonprix par le biais de liens définis dans l'accord. Uniquement dans le cadre de ces liens, le partenaire a le droit d'utiliser le logo bonprix et autres matériels mis à disposition à des fins de publicité pour le site web de bonprix. Ce droit s'applique uniquement aux fins d'établissement de liens entre le site web partenaire et du site web de bonprix, qui permettent aux utilisateurs l'achat de produits de bonprix. Le partenaire ne doit, en aucune manière, altérer ou modifier les documents sous licence. Une violation des accords précités autorise bonprix à résilier le contrat sans préavis.

(2) Les droits visés au point 5.1 expirent à compter de la date d'entrée en vigueur d'une résiliation de cet accord.

§ 6 Conditions de participation

1) Le partenaire est lui-même responsable du contenu et de l'exploitation en cours de son site web partenaire et n'y placera pendant la durée de ce contrat aucun contenu qui soit contraire au droit applicable, aux bonnes mœurs ou aux droits de tiers. Sont notamment interdits (sans y être limités) des représentations faisant l'apologie de la violence, images et contenus sexuels et pornographiques, des allégations trompeuses ou contenus discriminatoires (par ex. liés au sexe, à la race, la politique, la religion, la nationalité ou un handicap). De tels contenus ne doivent être nullement mentionnés ni sur le site web partenaire lui-même ni être relié à partir du site web partenaire à ce genre de contenus sur d'autres sites web.

2) Il est interdit au partenaire de tenir des sites web sur l'Internet qui pourraient entraîner un risque de confusion avec la présentation du site internet de bonprix. Le partenaire n'est pas non plus autorisé à reproduire celle-ci ni à reprendre les graphiques, textes ou autres contenus de la présentation du site internet de bonprix. Il convient notamment d'éviter de donner l'impression que le site web partenaire concerne un projet de bonprix ou que son exploitant est économiquement lié à bonprix d'une façon qui va au-delà du programme de partenariat de bonprix et de ce contrat. Toute utilisation de matériels ou contenus de la présentation du site de bonprix ainsi que son logo ou ses marques de la part du partenaire nécessite un consentement écrit préalable de la part de bonprix.

Le partenaire ne diffuse pas d'autres supports publicitaires directement ou indirectement se référant à bonprix sans avoir soumis au préalable ce matériel à bonprix et obtenu un consentement écrit. Ladite autorisation doit être sollicitée plus particulièrement si le partenaire fait de la publicité sur un site web tiers ou dans d'autres médias pour le site web partenaire en utilisant les matériels susmentionnés ou en se référant à bonprix. Le partenaire doit s'assurer que le site web partenaire ou son activité publicitaire par l'utilisation des moyens promotionnels susmentionnés ou du nom de bonprix, ne sont pas perçus comme le site internet de bonprix ou comme de la publicité diffusée par bonprix.

Le nom de domaine et le métatexte du site web partenaire ne contiendront pas les mots « bonprix » ou « bonprix.fr ». Le partenaire n'est pas autorisé à enregistrer un nom de domaine et/ou de poser sa candidature via « AdSense » avec des dénominations ou graphies similaires à « bonprix » (par ex. fautes d'orthographe). Les redirections (« Redirects ») vers les pages internet de bonprix sont interdites.

3) Le Search Engine Marketing (SEM) et toute autre publicité basée sur des mots-clés pour la marque bonprix, bonprix avec une faute d'orthographe et ses marques propres n'est pas autorisé.

Concernant une candidature du site web partenaire sur les espaces publicitaires dans les moteurs de recherche ou liens sponsorisés, publications d'annonces payées, publicité par mot-clé, ciblage par mot-clé auprès d'exploitants comme Google, Bing, etc., il faut respecter ce qui suit :

Les mots « bonprix » et « bonprix.fr » ne peuvent être utilisés qu'après accord écrit de bonprix. Dans le cas où l'autorisation de bonprix est obtenue, les mots « bonprix » et « bonprix.fr » peuvent être utilisés uniquement dans le texte de l'annonce, mais ne figurent pas dans le titre de l'annonce.

Le partenaire peut utiliser seulement l'adresse (URL) comme URL visible dans l'annonce que le partenaire a communiquée dans le cadre de son inscription. En cas de modification du domaine, voir point 6.5.

Les redirections directes sur le site internet de bonprix ne sont pas autorisées.

Si le partenaire obtient l'autorisation de bonprix pour enchérir sur des mots-clés en lien avec bonprix, celui-ci doit alors uniquement enchérir sur les mots-clés autorisés par bonprix. L'enchère sur le mot-clé « bonprix » ou mots composés et combinaisons avec les mots « envoi », « catalogue », « boutique » et « fr » (par ex. « envoi bonprix », « envoibonprix », catalogue bonprix », « bonprix.fr », « bonprixfr », bonprix bon, etc.) et orthographes similaires n'est pas autorisée. En participant au programme de partenariat de bonprix, le partenaire accepte de mettre en négatif les mots-clés « bonprix » et « bonprix » auprès des exploitants de moteurs de recherche.

Dans le cas de non-respect des restrictions ci-dessus, bonprix est en droit de résilier sans préavis et de supprimer toutes les commissions perçues dans le cadre de ces infractions. La revendication de dommages et intérêts reste expressément réservée.

4) Le partenaire n'est pas autorisé à créer ou accepter des offres au nom de bonprix ou représenter bonprix. Le partenaire est, seulement après autorisation écrite de bonprix, habilité à émettre des e-mails avec de la publicité pour bonprix et/ou des produits de bonprix au nom de bonprix ou en son propre nom aux clients finaux. Le partenaire n'est pas impliqué dans la réalisation des contrats de vente entre bonprix et ses clients finaux. Le partenaire n'agit pas en tant que représentant commercial ou commissionnaire de bonprix. Le partenaire s'assure que la conception du site web partenaire ne donne pas une telle impression. Le partenaire ne donne aucune indication vis-à-vis de tiers qui puisse susciter une telle impression.

5) Le partenaire ne peut placer les liens bonprix que sur le site web à l'adresse (URL) qu'il a communiquée dans le cadre de cette inscription. Dans le cas d'une modification du domaine du site web partenaire, une modification de l'orientation du contenu du site web partenaire ou du caractère commercial du site web partenaire, le partenaire informe bonprix un mois à l'avance. La poursuite de la diffusion de liens est autorisée sous le nouveau domaine dès lors que bonprix ne s'oppose à cette utilisation. Il en va de même dans le cas d'une modification de l'orientation du contenu ou du caractère commercial du site web partenaire.

6) Le partenaire exploite son site web de manière autonome, est lui-même responsable du contenu au sens du § 8 TDG ([loi sur les téléservices]) et respecte les dispositions et obligations du TDDSG ([loi sur la protection des données de téléservices])(notamment le partenaire est personnellement responsable du respect des réglementations applicables du TDDSG concernant l'enregistrement de cookies), BDSG ([loi sur la protection des données]) et décharge bonprix de toutes revendications découlant d'une violation de la loi sur la protection des données imputable au partenaire.

7) Les commandes professionnelles ne seront pas rémunérées.

8) Les supports publicitaires mis à disposition ou autorisés pour un segment partenaire ne peuvent pas être transférés sur un autre segment partenaire ou y être utilisés.

9) Les commandes par l'intermédiaire de partenaires « one-stop shopping » ne seront pas rémunérées.

10) Le partenaire est uniquement autorisé à faire la promotion des bons de réduction que bonprix a explicitement transmis aux affiliés et/ou communiqués au moyen d'une newsletter-partenaire. La promotion d'autres bons par exemple de newsletters de clients finaux, publicités papier ou contacts du service client n'est pas autorisée. En cas de violation de ces dispositions, toutes les transactions seront annulées.

Pour la promotion de bons de réduction, le partenaire indiquera toujours les conditions d'utilisation de chaque bon de réduction, ceci concerne en particulier l'offre elle-même, la date d'activation et, le cas échéant, la date de désactivation. Les sites internet qui indiquent les codes de réduction doivent faire la distinction de façon explicite entre deals [aubaines]/ groupdeals [achats groupés]/ offers [offres]/ sales [soldes] et codes promotionnels.

Lorsqu'un code a expiré, il doit être retiré du site internet, ou du moins être précisé que le code n'est plus valable. L'indication de la date d'expiration dans ce cas ne suffit pas.

La promotion du code de réduction doit être conforme aux exigences légales. La promotion ne doit pas être trompeuse. Une promotion est réputée trompeuse entre autres si contrairement aux informations fournies sur le site internet, aucun code de réduction valable n'apparaît. Le fait que le site internet du partenaire s'ouvre tout seul est également considéré comme trompeur.

11) Le partenaire supprimera immédiatement les supports publicitaires de bonprix du site web partenaire si bonprix le lui demande.

12) Les applications partenaires ne doivent pas disposer exclusivement de contenus de bonprix. Il n'est pas autorisé d'utiliser des impressions d'écrans avec le logo de bonprix et/ou la Corporate Identity (ou identité d'entreprise)/Branding de bonprix dans l'App-Store Apple, Google Play Store, Windows Store ou autres plateformes d'applications. L'application partenaire ne peut pas utiliser bonprix ni comme mot-clé ni dans sa description.

13) Seule une commande par session sera rémunérée. Si un client sous une session active quitte à nouveau la boutique Internet et visite une autre page d'affilié, alors le cookie installé ne sera pas écrasé et le canal marketing qui recevra la commission est celui qui le premier a conduit le client dans la boutique Internet.

14) Le partenaire n'est pas autorisé sans approbation préalable à créer, accepter des offres au nom de bonprix, ou représenter bonprix sur les réseaux sociaux. En outre, il est interdit d'effectuer toute forme de diffusion publicitaire dans de telles plateformes en lien direct vers le site internet de bonprix – sous forme purement textuelle ou en relation avec le logo bonprix. En cas d'infraction, les affiliés concernés seront exclus du programme à l'aide du lien partenaire et ne pourront prétendre au versement de la commission générée de cette façon.

15) Le partenaire est tenu de décharger bonprix de toutes réclamations de tiers et des frais afférant à la défense contre les réclamations de tiers en relation avec le dispositif imputable au partenaire, l'exploitation ou la gestion ainsi que le contenu du site web partenaire, excepté s'il s'agit de réclamations contre les supports publicitaires ou données de produits fournis par bonprix et si le partenaire s'est acquitté de son obligation d'actualisation conformément au § 4.7. Le partenaire est en outre tenu d'apporter son soutien à bonprix dans le cadre de la défense contre de telles réclamations de tiers en fournissant des déclarations, notamment des dépositions sous serment et toute autre information pertinente. Le partenaire s'engage à ne pas commettre d'actes nuisant à la fonctionnalité du logiciel ou du système (par ex. Mail-bombing) et est tenu responsable de tout dommage causé à bonprix découlant de tels actes imputables au partenaire.

16) Toute infraction du règlement du programme indiqué par un partenaire inscrit pour le programme de partenariat de bonprix peut entraîner l'exclusion immédiate et sans délai du programme de partenariat de bonprix ainsi que l'annulation de toutes les ventes non réglées. Demeurent en outre

expressément réservées d'autres démarches juridiques, notamment la réclamation de dommages et intérêts.

§ 7 Garantie et responsabilité

1) bonprix exploite son site internet dans le cadre de ses capacités techniques. bonprix ne donne aucune assurance ou garantie concernant le réseau de partenaires, produits bonprix et l'utilisabilité du site internet de bonprix sans aucune interruption ou erreur.

2) En cas de faute intentionnelle et de négligence grave, aussi de la part de nos représentants légaux, bonprix est responsable en vertu des dispositions légales. Il en va de même en cas de dommages commis par faute portant atteinte à la vie, au corps et à la santé, pour tous dommages résultant d'un défaut de qualité garantie ainsi qu'en cas de vices frauduleusement cachés. En cas de dommages matériels et financiers causés par négligence légère de la part de bonprix, son représentant légal ou autres auxiliaires d'exécution, bonprix n'est tenu responsable que dans le cas de la violation d'une obligation contractuelle essentielle, néanmoins limitée selon le montant aux dommages prévisibles et typiques à la conclusion du contrat. Les obligations contractuelles essentielles sont celles dont l'exécution est nécessaire et préalable à l'accomplissement du contrat en bonne et due forme et au respect desquelles les parties contractantes se fient régulièrement et sont en droit de se fier. La responsabilité en vertu de la loi sur la responsabilité des produits reste entière. Toute autre responsabilité de bonprix est exclue.

§ 8 Confidentialité

1) Si aucune disposition contraire n'est prévue dans cet accord, ou sans un consentement de l'autre partie, toutes les informations, notamment les dispositions du présent accord, les informations commerciales et financières, listes de vendeurs et de clients ainsi que les informations sur les ventes et les prix doivent être traitées avec la plus grande confidentialité. Ces informations confidentielles ne doivent pas être utilisées, directement ou indirectement, par le partenaire à ses propres fins commerciales ou dans tout autre but.

2) Les communiqués de presse, qui concernent la coopération au titre de ce contrat, doivent être réalisés en accord avec bonprix et requièrent l'accord écrit de bonprix avant leur publication.

3) Ceci ne s'applique pas lorsque de telles informations sont connues ou à la portée de tous par des sources généralement accessibles au grand public qui ne sont pas les sources de la partie respective. Indépendamment de ces dispositions, chaque partie est autorisée à transmettre une copie desdites informations, dans le cas d'une décision judiciaire ou administrative, la divulgation aux comptables, avocats, ou autres professionnels astreints légalement est fournie à titre confidentiel ou si une obligation légale l'exige.

Si vous avez des questions, notre équipe affiliation chez bonprix se tient à tout moment à votre disposition. Vous pouvez les contacter :

bonprix Handelsgesellschaft mbH

affiliate-fr@bonprix.net

État: Avril 2024